

**Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023

Délibération n° 2023/12/18

Date de la convocation : 8 décembre 2023	La séance débute à 18h00 et se termine à 20h10	Acte exécutoire à compter du : 15 décembre 2023	Affichée en Mairie le : 19 décembre 2023
---	--	---	--

Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 19

Étaient présent(e)s

M. FOURNIER
M. RISSER
Mme WAGNER
M. NOBILE
Mme MACAIGNE
M. MARRELLA
Mme MUHLMANN
M. DUMON

Mme KRAOUCHE
Mme KEUVREUX
Mme COLOMBEY
M. CHARO
M. BARBARAS
Mme DA ROCHA
M. DOLBEAU
Mme INTERRANTE

M. VILLA
Mme STEINBACH
M. IAFRATE arrivé à 18h35

Étaient absent(e)s avec procuration (10)

Mme OUTOMURO procuration à Mme WAGNER
M. SAUDRY procuration à M. RISSER
M. RUPPERT procuration à M. MARRELLA
Mme BENCI procuration à Mme MUHLMANN
Mme BALZER procuration à Mme KEUVREUX
M. IORFIDA procuration à Mme MACAIGNE

Mme MOLINA procuration à M. DOLBEAU
M. PELTIER procuration à M. IAFRATE
Mme GATTO procuration à Mme INTERRANTE
M. BEN-ARIF procuration à M. VILLA

Était absent(e)s excusé(e)s (0)

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU

18. Transfert d'emprunt de la SEML OMEGA ENERGIES & SERVICES à la commune de Rombas

Vu la délibération du conseil municipal n° 2022/12/3 du 15 décembre 2022 portant dissolution de la Régie Municipale d'Electricité et autorisant Monsieur le Maire à transférer à la SEML OMEGA ENERGIES ET SERVICES ROMBAS la charge des prêts contractés par la Régie Municipale d'Electricité,

Considérant que la SEML OMEGA ENERGIES ET SERVICES ROMBAS souhaite renoncer au prêt suivant :

Caisse d'Epargne : emprunt n° 211761G					
Montant initial emprunté par la RME	Date 1 ^{ère} échéance	Taux d'intérêt fixe	Durée	CRD : capital restant dû lors du transfert à OMEGA	CRD : capital restant dû après l'échéance du 15/10/2023
280 000,00	15/07/2022	0,60%	10 ans	266 395,10	239 062,65

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant portant transfert du contrat de prêt n°211761G au profit de la commune de Rombas à compter du 15 octobre 2023 dans les conditions suivantes :

CRD : capital restant dû après l'échéance du 15/10/2023	Date 1 ^{ère} échéance	Taux d'intérêt fixe	Durée résiduelle	Périodicité des échéances	Montant de l'échéance	Mode d'amortissement
239 062,65	15/01/2024	0,60%	8,5 ans	Trimestrielle	7 217,35	Progressif

Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 15 décembre 2023

Le Maire,



Lionel FOURNIER

Secrétaire de séance,



Jonathan DOLBEAU